



MAURS:1 Les Barthes - 15600 ST ETIENNE DE MAURS - 04 71 49 01 88
ST PAUL: ZA de Garrigoux 15250 ST PAUL DES LANDES - 04 71 63 04 00

GAEC LA VALETTE
LA ROUMIGUIERE
46100 VIAZAC

Date	N° Client	N° Facture	Fol
31/05/2025	040713	MA050431/D25	1 / 1

FACTURE

[illegible]

Règlement: Prélèvement SEPA au 30/06/2025
TVA acquittée sur les débits

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises vendues jusqu'à leur complet paiement.
En application de la loi N°85-98 du 25/01/85 art 121

CONDITIONS DE VENTE : Toute facture non réglée à l'échéance préviendra automatiquement la perception d'intérêts de retard. (Taux BCE majoré de 10pts + indemnité de frais de recouvrement de 40€). En cas de contestations, le Tribunal de Commerce de RODEZ sera seul compétent. ATTENTION : Passé un délai de 10 jours à dater de la perception de la facture, aucune pièce ne sera reprise, ni échangée. Tout escompte au moment du règlement entraînera la modification du montant de la TVA facturée et déductible.

Client: 040713

Facture : MA050431/D25

Date : 31/05/2025

Net à payer: 239,81 €